



ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

PROPOSITION POUR
UNE ASSURANCE-RESPONSABILITÉ D'ADMINISTRATEURS EXTERNES

*SOUSCRITE PAR CERTAINS SOUSCRIPTEURS CHEZ
LLOYD'S, LONDRES, ANGLETERRE («L'ASSUREUR»)*

Avis aux requérants : Cette proposition et toutes les annexes seront, si acceptées, jointes à la police et formeront une partie de celle-ci. Tous les administrateurs ou conseillers pour lesquels la garantie s'applique seront déclarés.

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A. Une garantie est demandée pour :

- Option A – **Ensemble du groupe**
Tous les partenaires et employés (*veuillez remplir les articles II et IV et l'annexe 1*).
- Option B – **Groupe sélectionné**
Partenaires et employés sélectionnés (*veuillez remplir les articles II et IV et l'annexe 1*).
- Option C – **Individu**
Garantie de l'avocat individuelle (*veuillez remplir les articles III et IV et l'annexe 1*).

B. Postes supplémentaires ou nouveaux postes d'administrateurs/dirigeants :

Veuillez remplir l'annexe 1 pour tous les postes d'administrateurs/dirigeants assumés depuis que vous avez rempli la proposition de l'an dernier et n'apparaissant pas précédemment à l'annexe 1. S'il s'agit d'une nouvelle proposition d'assurance, veuillez remplir l'annexe 1 ci-jointe pour tous les postes d'administrateurs/dirigeants pour lesquels une garantie est demandée. Des instructions précises pour remplir se trouvent à l'annexe.

C. Lorsque applicable, veuillez fournir :

Nom du courtier : _____

Agent de l'AABC : _____

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT – À REMPLIR POUR L'OPTION A OU L'OPTION B

A. Requérant – Partenaires et employés de (veuillez donner le nom du cabinet d'avocats) :

Nombre d'avocats dans le cabinet par bureau : _____

B. Adresse du siège social : _____

C. N° de téléphone : () _____ N° de téléc. () _____

D. Adresse du(des) bureau(x) de la succursale : _____

E. Personne représentant les requérants :

Nom

Titre

F. Date d'entrée en vigueur de la garantie désirée : _____

G. Limites de responsabilité demandées :

- 5 000 000 \$ par réclamation
5 000 000 \$ total annuel
- 5 000 000 \$ par réclamation
10 000 000 \$ total annuel
- 10 000 000 \$ par réclamation
10 000 000 \$ total annuel

H. Une période de compte rendu prolongé est-elle requise pour les personnes qui ont été assurées sur la police actuelle ou



une police précédente mais qui ont quitté le cabinet ?

Non Oui

Si «Oui», un supplément de 5 % de la prime totale s'appliquera.

SAMPLE



III. RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT – À REMPLIR POUR L'OPTION C

- A. Requérant – Individu : _____
- B. Nom du cabinet d'avocats : _____
- C. Adresse : _____
- D. N° de téléphone : () _____ N° de téléc. : () _____
- E. Poste/titre du requérant : _____
- F. Date d'entrée en vigueur de la garantie désirée : _____
- G. Limites de responsabilité demandées :
- 1 000 000 \$ total annuel 2 000 000 \$ total annuel 3 000 000 \$ total annuel

IV. RÉCLAMATIONS ANTÉRIEURES OU GARANTIE DE CONNAISSANCE (À remplir pour toutes les options ci-dessus)

POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS NON PRÉCÉDEMMENT DÉCLARÉS POUR RENOUELEMENTS ET POUR TOUTES LES NOUVELLES PROPOSITIONS :

- A. Le requérant est-il au courant de tout sinistre fait ou en instance contre le requérant dans sa capacité d'administrateur, dirigeant ou conseiller qui n'avait pas été déclaré précédemment à l'assureur ? Non Oui
- B. Le requérant at-il des connaissances ou de l'information de tout acte de négligence, toute erreur, toute omission ou tout manquement à ses obligations qui pourraient donner lieu à une réclamation contre le requérant dans sa capacité d'administrateurs, de dirigeant ou conseiller ? Non Oui

Si la réponse aux questions A ou B ci-dessus est «oui», veuillez joindre une déclaration écrite donnant les détails complets.

S'il s'agit d'une proposition de renouvellement, le requérant convient que tels faits ou circonstances existent, toute réclamation survenant à la suite de ceux-ci, selon les circonstances, soient exclus de la garantie proposée, que ces faits ou circonstances soient divulgués ou non.

S'il s'agit d'une nouvelle proposition d'assurance, le requérant convient que tels faits ou circonstances existent, toute réclamation survenant à leur sujet soit exclue de la garantie proposée qu'elle soit divulguée ou non.

Le soussigné, au nom du requérant, déclare que, au mieux de ses connaissances, les déclarations formulées dans cette proposition et toutes annexes sont vraies et complètes. La signature de cette proposition n'engage pas le requérant ni l'assureur à compléter l'assurance, mais il est convenu que cette proposition formera la base du contrat au cas où une police d'assurance offrant la garantie requise est émise et elle sera considérée comme étant jointe à telle police et faisant partie de celle-ci.

Le soussigné, au nom du requérant, reconnaît avoir lu la déclaration sur la protection de la vie privée ci-jointe et consent au recueil, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels, conformément à la déclaration sur la protection de la vie privée.

Les renseignements fournis dans cette proposition sont aux fins de souscription seulement et ne constituent pas un avis à l'assureur dans le cadre de toute politique de sinistre ou sinistre potentiel.

Date: _____ Signé: _____

Titre ou poste : _____

Veuillez retourner cette proposition à : Dion, Durrell + Associates Inc.
Suite 306, 20 Queen Street West
Toronto, Ontario M5H 3R3



Déclaration de protection de la vie privée

Le programme d'assurance-responsabilité d'administrateurs externes de l'Association d'assurances du barreau canadien (AABC-RAE) utilise les renseignements fournis dans votre proposition d'assurance (y compris l'annexe 1), les rapports de sinistres et autres formulaires de compte rendu pour différents usages. Ces renseignements de nature personnel peuvent être utilisés pour :

- 1. Établir la garantie d'assurance.*
- 2. Déterminer et percevoir les primes et autres montants dus.*
- 3. Gérer les réclamations.*
- 4. Fournir à nos actuaires et autres professionnels les données nécessaires pour déterminer les évaluations, primes, souscriptions et gestion des risques.*
- 5. Mettre sur pied des statistiques pour fins de planification et d'évaluation.*
- 6. Développer des initiatives de prévention des pertes.*
- 7. Obtenir de l'assurance ou de la réassurance et se conformer aux stipulations de compte rendu et de vérification des assureurs et/ou réassureurs (y compris mais sans s'y restreindre certains souscripteurs de Lloyd's).*
- 8. Remplir nos obligations en regard des règlements et de la comptabilité.*

L'AABC-ODL peut divulguer des renseignements personnels de temps à autre des entités suivantes :

- 1. Tierces parties impliquées dans une réclamation y compris avocats, experts, commis aux réclamations, médiateurs et adjudicateurs, votre courtier (le cas échéant), les assureurs et/ou réassureurs (y compris mais sans s'y restreindre certains souscripteurs de Lloyd's) dans la mesure où cette divulgation est nécessaire pour obtenir la garantie ou effectuer la manutention ou la résolution de la réclamation.*
- 2. Nos vérificateurs, actuaires et conseillers professionnels dans la mesure où la divulgation est nécessaire pour eux afin qu'ils puissent remplir leurs obligations professionnelles envers nous.*
- 3. Les agences réglementaires ayant juridiction sur le programme AABC/RAE dans la mesure où elles peuvent avoir besoin d'une telle divulgation.*
- 4. Les cabinets d'avocats où vous avez été ou vous êtes actuellement partenaire, associé ou employé, dans la mesure où cette information personnelle se rapporte à la période de vos rapports avec le cabinet d'avocats ou champs de pratique antérieurs.*

Si vous avez des questions au sujet de l'utilisation et/ou de la divulgation des renseignements, veuillez contacter Joseph D. Tontini, bureau du directeur du programme au 1-416-408-5287.



**Parrainé par l'Association d'assurances du barreau canadien
Souscrit par certains souscripteurs de Lloyd's, Londres, Angleterre
Géré par Dion, Durrell + Associates Inc.**

SAMPLE